"COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DU PERSONNEL DE LA VILLE DE BELFORT, GRAND BELFORT, ET DES COLLECTIVITES ADHERENTES"

Siège social : 2 A rue Georges Clémenceau – 90000 BELFORT

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2019

Siège Social
2 rue Jules Emile Zingg
BP9 25409
EXINCOURT Cedex
Tél : 03 81 71 72 10
Fax : 03 81 71 72 20
consultis-audit.fr

Agence d'Annecy
Immeuble "L'Axial"
30 Route des Creusettes
74330 POISY
Tél. : 04 50 24 84 60
Consult-ec.fr

COMITE DES ŒUVRES SOCIALES
du personnel de la Ville de Belfort,
Grand Belfort, et des collectivités adhérentes

2 A rue Georges Clémenceau
90000 BELFORT

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'Assemblée Générale de l'association « *COMITE DES ŒUVRES SOCIALES du personnel de la Ville de Belfort, Grand Belfort, et des collectivités adhérentes* »,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association « COMITE DES ŒUVRES SOCIALES du personnel de la Ville de Belfort, Grand Belfort, et des collectivités adhérentes » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 16 juillet 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Siège Social
2 rue Jules Emile Zingg
BP9 25409
EXINCOURT Cedex
Tél : 03 81 71 72 10
Fax : 03 81 71 72 20
consultis-audit.fr

Agence d'Annecy
Immeuble "L'Axial"
30 Route des Creusettes
74330 POISY
Tél. : 04 50 24 84 60
Consult-ec.fr

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de votre Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents de l'Association. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à EXINCOURT,
Le 8 Septembre 2020

Le Commissaire aux Comptes
SARL CONSULTIS AUDIT

Philippe POURCELOT
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes de BESANCON

COS BELFORT
90000 BELFORT

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires	55 201	25 941	29 261	12 169	17 092	140.45
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains	154 133	86 133	68 001	65 246	2 755	4.22
	Constructions	181 262	141 597	39 665	45 618	5 953-	13.05-
	Installations techniques Matériel et outillage	20 449	16 629	3 819	5 380	1 560-	29.00-
	Autres immobilisations corporelles	62 945	59 552	3 394	4 539	1 145-	25.23-
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes				39 432	39 432-	100.00-
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total I	473 990	329 851	144 139	172 383	28 244-	16.38-
	Comptes de liaison **Total II**						
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	66 882		66 882	64 061	2 821	4.40
	Créances (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés	7 225		7 225	139	7 086	NS
	Autres créances	41 515		41 515	56 813	15 298-	26.93-
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	546 417		546 417	461 471	84 945	18.41
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	49 471		49 471	17 348	32 123	185.16
	Total III	711 509		711 509	599 833	111 676	18.62
	Charges à répartir sur plusieurs exercices **(IV)**						
	Primes de remboursement des obligations **(V)**						
	Ecarts de conversion actif **(VI)**						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 185 499	329 851	855 648	772 216	83 432	10.80

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

COS BELFORT
90000 BELFORT

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
FONDS ASSOCIATIFS	**Fonds propres**				
	Fonds associatifs sans droit de reprise	753 226	753 226		
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	66 136-		66 136-	
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	25 817	66 136-	91 953	139.04
	Autres fonds associatifs				
	Fonds associatifs avec droit de reprise :				
	Apports				
	Legs et donations				
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
	Ecarts de réévaluation				
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
	Provisions réglementées				
	Droit des propriétaires				
	Total I	712 907	687 090	25 817	3.76
	Comptes de liaison **Total II**				
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement				
	Fonds dédiés sur autres ressources				
	Total III				
DETTES (1)	Emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	14 490		14 490	
	Emprunts et dettes financières divers				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	59 806	26 260	33 547	127.75
	Dettes fiscales et sociales	25 239	19 895	5 344	26.86
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	7 200	10 800	3 600-	33.33-
	Autres dettes	27 199	27 917	719-	2.58-
	Instruments de trésorerie				
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance	8 808	254	8 554	NS
	Total IV	142 742	85 126	57 615	67.68
	Ecarts de conversion passif **(V)**				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	855 648	772 216	83 432	10.80

(1) Dont à plus d'un an — 133 934 — 84 872
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COS BELFORT
90000 BELFORT

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue de Biens et Services	4 548	10 792	6 244-	57.86-
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	890 547	861 583	28 965	3.36
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	1-	1 102	1 103-	100.12-
Collectes				
Cotisations				
Autres produits	298	752	454-	60.41-
Total I	895 392	874 228	21 164	2.42
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes	111 080	133 579	22 498-	16.84-
Impôts, taxes et versements assimilés	4 089	2 118	1 971	93.08
Salaires et traitements	122 058	133 226	11 168-	8.38-
Charges sociales	38 070	49 243	11 173-	22.69-
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	22 172	21 339	833	3.90
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions				
Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Subventions accordées par l'association				
Autres charges (2)	562 492	602 662	40 170-	6.67-
Total II	859 962	942 167	82 205-	8.73-
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	35 430	67 938-	103 368	152.15
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COS BELFORT
90000 BELFORT

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier				
Autres intérêts et produits assimilés	1 442	1 367	75	5.45
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	1 442	1 367	75	5.45
Charges financieres				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	141	3	138	NS
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	141	3	138	NS
2. Résultat financier (V-VI)	1 301	1 364	63-	4.65-
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	36 731	66 574-	103 305	155.17
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		793	793-	100.00-
Produits exceptionnels sur opérations en capital		27	27-	100.00-
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total VII		820	820-	100.00-
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	187	382	195-	50.95-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	10 727		10 727	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions				
Total VIII	10 914	382	10 532	NS
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	10 914-	437	11 352-	NS
Impôts sur les bénéfices (IX)				
Total des produits (I+III+V+VII)	896 834	876 415	20 419	2.33
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	871 017	942 551	71 535-	7.59-
Solde intermédiaire	25 817	66 136-	91 953	139.04
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs				
- Engagements à réaliser sur ressources affectées				
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	25 817	66 136-	91 953	139.04

COS BELFORT
90000 BELFORT

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes combinés ont été établis conformément aux règlements 99.01 relatif aux modalités d'établissements des comptes annuels des Associations et Fondations et 99.03 relatif à la réécriture du plan comptable général, énoncés par le Comité de la Règlementation comptable et 99.02, section 06, relatif à l'élaboration des comptes combinés.
Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base ;
- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

COS BELFORT
90000 BELFORT

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Informations générales complémentaires

Les particiations des familles (aux activités ou aux vacances) sont comptabilisées en valeurs nettes dans les comptes de classe 653.
Le montant comptabilisé résulte de la différence entre les charges engagées par le COS et les montants remboursés par les familles.
L'Association COS a recours au bénévolat occasionnellement en accompagnement de sorties ou manifestations.
Le COS de par son activité n'est pas soumis aux impôts commerciaux, il n'est donc pas fiscalisé.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	33 729		39 432
Terrains	150 008		4 126
Constructions sur sol propre	123 545		
Installations générales agencements aménagements des constructions	57 717		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	19 919		529
Installations générales agencements aménagements divers	3 653		
Matériel de transport	19 198		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	32 585		
Emballages récupérables et divers	7 510		
Avances et acomptes	39 432		
TOTAL	453 566		4 655
TOTAL GENERAL	487 295		44 087

COS BELFORT
90000 BELFORT

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		17 960	55 201	55 201
Terrains			154 133	154 133
Constructions sur sol propre			123 545	123 545
Installations générales agencements aménagements constr.			57 717	57 717
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			20 449	20 449
Installations générales agencements aménagements divers			3 653	3 653
Matériel de transport			19 198	19 198
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			32 585	32 585
Emballages récupérables et divers			7 510	7 510
Avances et acomptes		39 432		
TOTAL		39 432	418 789	418 789
TOTAL GENERAL		57 392	473 990	473 990

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	21 560	11 613	7 233	25 941
Terrains	84 762	1 371		86 133
Constructions sur sol propre	121 903	182		122 084
Installations générales agencements aménagements constr.	13 741	5 772		19 512
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	14 540	2 089		16 629
Installations générales agencements aménagements divers	3 280	277		3 557
Matériel de transport	19 198			19 198
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	31 030	324		31 354
Emballages récupérables et divers	4 899	544		5 443
TOTAL	293 352	10 558		303 910
TOTAL GENERAL	314 912	22 172	7 233	329 851

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	11 613				
Terrains	1 371				
Constructions sur sol propre	182				
Instal.générales agenc.aménag.constr.	5 772				
Instal.techniques matériel outillage indus.	2 089				
Instal.générales agenc.aménag.divers	277				
Matériel de bureau informatique mobilier	324				
Emballages récupérables et divers	544				
TOTAL	10 558				
TOTAL GENERAL	22 172				

Autres immobilisations incorporelles :

- Agencement terrains : amortissement linéaire entre 8 et 10 ans ;
- conctructions sur sol propre : amortissement linéaire entre 5 et 10 ans ;
- Installations techniques, matériel et outillage industriel : amortissement linéaire entre 1 et 3 ans ;
- Matériel de transport : amortissement linéaire sur 5 ans ;
- Matériel de bureau et informatique, mobilier : amortissement linéaire entre 1 et 10 ans.

COS BELFORT
90000 BELFORT

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	7 225	7 225	
Débiteurs divers	41 515	41 515	
Charges constatées d'avance	49 471	49 471	
TOTAL	98 211	98 211	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	14 490	14 490		
Fournisseurs et comptes rattachés	59 806	59 806		
Personnel et comptes rattachés	10 329	10 329		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	12 243	12 243		
Autres impôts taxes et assimilés	2 667	2 667		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	7 200	7 200		
Autres dettes	27 199	27 199		
Produits constatés d'avance	8 808	8 808		
TOTAL	142 742	142 742		

Variation des fonds propres

Les fonds associatifs ont diminué par inscription du déficit constaté en 2018 selon décision de l'Assemblée Générale en 2019.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	35 992
Disponibilités	119
Total	36 111

COS BELFORT
90000 BELFORT

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 294
Dettes fiscales et sociales	17 970
Autres dettes	10 240
Total	37 503

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	49 471
Total	49 471
Produits constatés d'avance	**Montant**
Produits d'exploitation	8 808
Total	8 808

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation des subventions

Répartition par secteur d'activité	Montant
Les subventions de fonctionnement ont représenté au tite de l'exercice la somme de	890 548
Les produits des activités annexes aux manifestations s'élèvent à :	4 548
Total	895 096

Valorisation des contributions volontaires

Les bureaux situés "Avenue G. Clémenceau" à Belfort sont mis à disposition du COS de façon permanente et la contribution de la Ville de Belfort concernant ces lieux n'est pas valorisée.
Toutefois, les charges dîtes "Locatives" sont règlées par le COS.

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

- Honoraires du commissaire aux comptes (CONSULTIS AUDIT) : 8064€

Autofinancement des investissements:

- Aménagement terrain de boules à l'étang de Frahier : 4125.60€

- Distributeur de chocolat : 529.20€

"COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DU PERSONNEL DE LA VILLE DE BELFORT, GRAND BELFORT, ET DES COLLECTIVITES ADHERENTES"

Siège social : 2 A rue Georges Clémenceau – 90000 BELFORT

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019

Siège Social
2 rue Jules Emile Zingg
BP9 25409
EXINCOURT Cedex
Tél : 03 81 71 72 10
Fax : 03 81 71 72 20
consultis-audit.fr

Agence d'Annecy
Immeuble "L'Axial"
30 Route des Creusettes
74330 POISY
Tél. : 04 50 24 84 60
Consult-ec.fr

CONSULTIS AUDIT

COMITE DES ŒUVRES SOCIALES
du personnel de la Ville de Belfort,
Grand Belfort, et des collectivités adhérentes

2 A rue Georges Clémenceau
90000 BELFORT

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019

A l'assemblée générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Siège Social
2 rue Jules Emile Zingg
BP9 25409
EXINCOURT Cedex
Tél : 03 81 71 72 10
Fax : 03 81 71 72 20
consultis-audit.fr

Agence d'Annecy
Immeuble "L'Axial"
30 Route des Creusettes
74330 POISY
Tél. : 04 50 24 84 60
Consult-ec.fr

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à EXINCOURT,
Le 8 Septembre 2020

Le Commissaire aux Comptes
SARL CONSULTIS AUDIT

Philippe POURCELOT
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes de BESANCON